

Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE

T
R
A
I
T
D'
U
N
I
O
N

ARTONGES
c^{ne} de DHUYS
ET MORIN EN BRIE



LA CELLE
SOUS MONTMIRAIL
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



FONTENELLE
EN BRIE
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



MARCHAIS EN BRIE
c^{ne} de DHUYS ET MORIN EN BRIE



JANVIER 2024

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs et Chers Administrés,

Après deux années particulièrement difficiles dues à la pandémie du Covid, la vie quotidienne a repris doucement son cours. Toutefois, restons vigilants et continuons, quand cela est nécessaire, à porter le masque et respecter les distanciations, pour les personnes les plus fragiles.

La vie associative a repris, faisant revivre nos territoires.

Travaux réalisés 2023

- **La Celle sous Montmirail**, hameau de Coucermont l'achat d'un terrain et la réalisation d'une bâche incendie de 120 m³ ont été menés à bien.

L'installation d'un pylône pour la téléphonie mobile, par l'opérateur FREE, est en cours et sera en service en 2024.

- **Artonges**, la réfection de la voirie allant vers l'ancienne déchetterie a été réalisée. Reste une tranche à finir, prévue pour 2025.

Réfection de la place de la Mairie.

- **Fontenelle en Brie et Marchais en brie**, il reste les travaux de voirie 2023 qui se réaliseront début 2024.

Prévisions des travaux 2024

- **Artonges** : réfection des gouttières de la Mairie et la toiture de la sacristie.
- Restauration picturale du tableau de l'Eglise « la communion des jeunes filles », après obtention des subventions.
- **La Celle sous Montmirail** : réfection ravalement coté arrière de la Mairie ainsi que les bâtiments accolés et le mur de clôture.
- Voirie de Coucermont à Montdauphin.
- Voirie « rue des Marronniers ». L'entreprise a été choisie et les travaux sont prévus début 2024.

- **Fontenelle en Brie** : « feux récompense » à l'entrée du village.
- **Marchais en Brie** : réfection de la voirie « route de Courmont » direction Vendières.

Pour information

LE PLUIH (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat*) est en cours. Les surfaces constructibles seront divisées par deux par rapport aux permis de construire de 2022 et zéro artificialisation en 2050. Il y aura des enquêtes publiques pour les personnes qui voudront apporter des remarques.

Une étude est lancée pour répertorier les réseaux d'eaux pluviales sur les quatre territoires.

La loi dite « APER », loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables qui définira les secteurs pour de l'éolien, du solaire thermique, du photovoltaïque et de la géothermie. Toutefois, on ne sera pas obligé de choisir toutes les propositions indiquées ci-dessus. (Proposition 1^{er} semestre 2024).

Le zonage assainissement est prévu. Notre commune est prioritaire car elle a encore le droit à des subventions.

Les personnes de 65 ans et plus ont reçu leur colis de Noël, distribué par la commune.

Notre site internet va être relooké, pour une lecture plus fluide.



Nous remercions nos associations toujours actives pour des moments de convivialité et de partage. Sans oublier le personnel communal, ainsi que les bénévoles de nos quatre territoires.

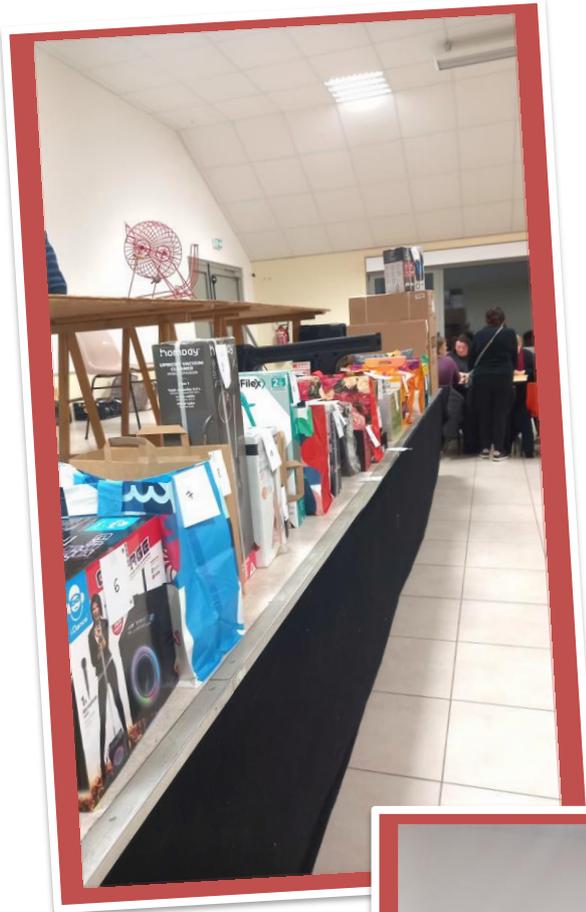
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

Les Maires-délégués, les Adjointes, les membres du Conseil Municipal, le personnel et moi-même vous souhaitons une belle année 2024, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Le Maire, Alain MOROY



ARTONGES





FONTENELLE EN BRIE

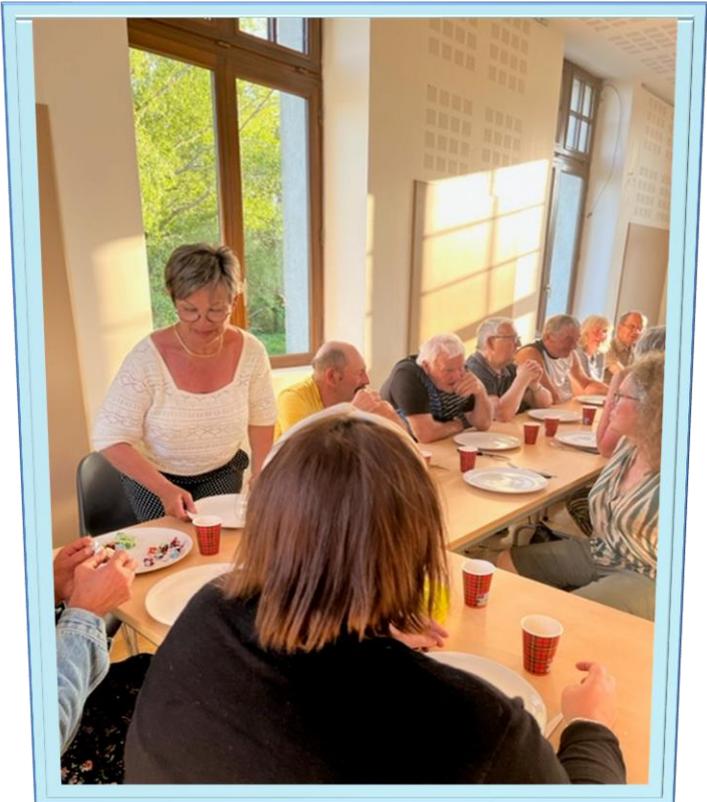


la fête des voisins

ARTONGES



FONTENELLE EN BRIE



MARCHAIS EN BRIE

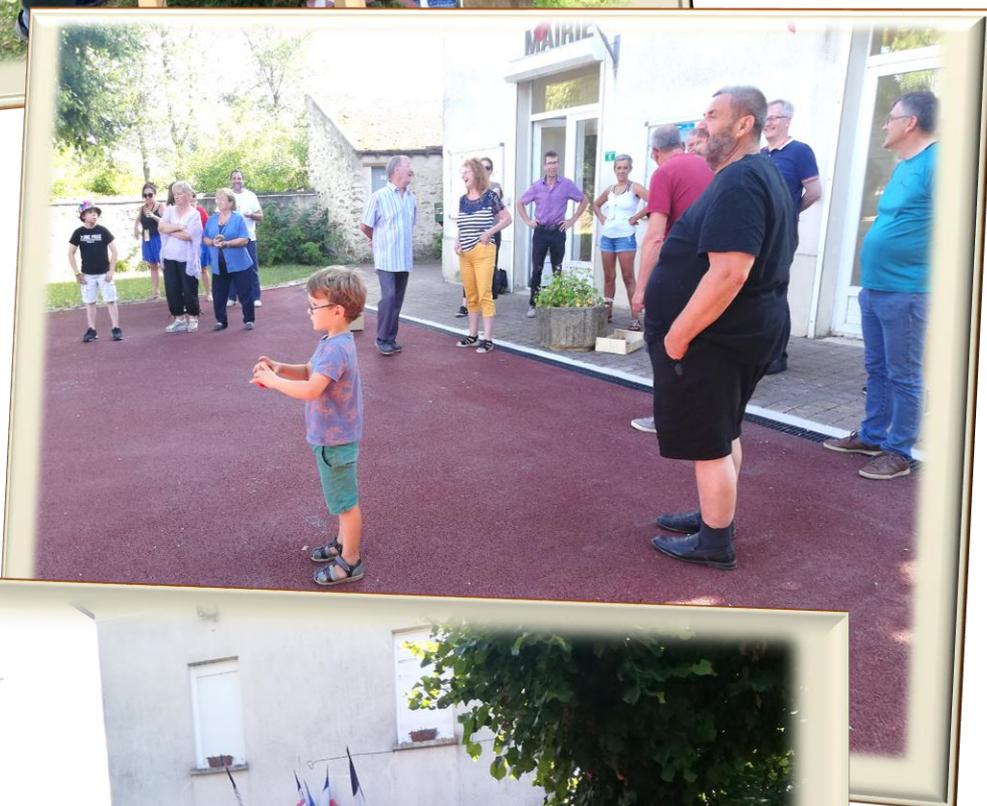




FONTENELLE EN BRIE



ARTONGES



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



MARCHAIS EN BRIE





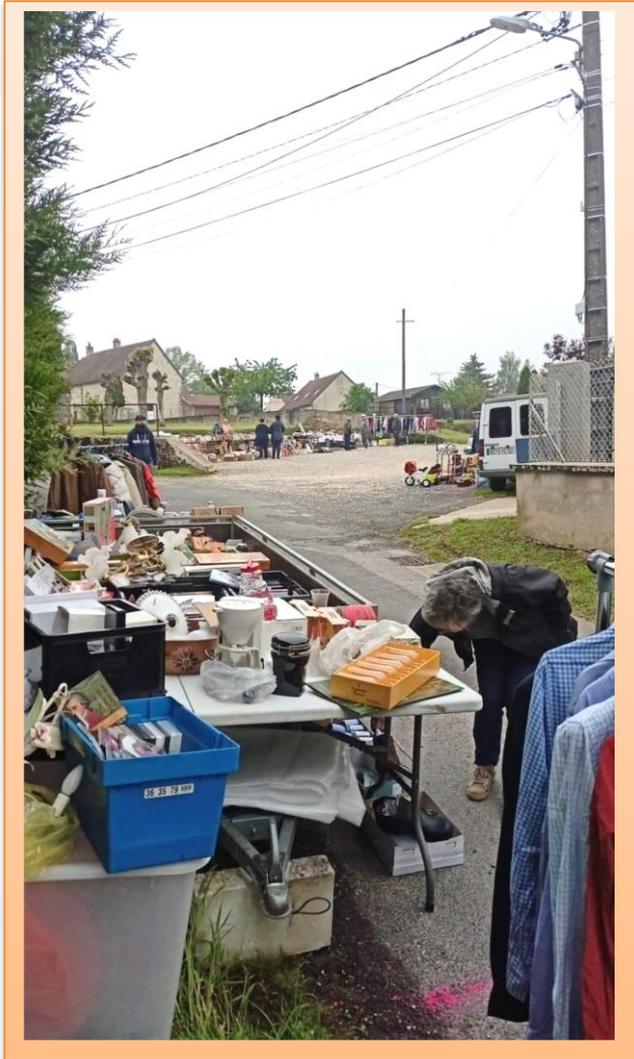
MARCHAIS EN BRIE



ARTONGES



FONTENELLE EN BRIE



Changement de date pour cette année

**La prochaine brocante se déroulera le
dimanche 02 juin 2024**

HALLOWEEN

PONTENELLE EN BRIE





ARTONGES

Chaque année, le 1^{er} dimanche du mois d'octobre à la salle des fêtes, est organisé le salon du livre par l'association « Esprits dans le vent ».





FONTENELLE EN BRIE



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



THÉÂTRE

LA CELLE SOUS MONTMIRAIL

Album photos



Spectacle écrit et conçu par C. et J.F. Defives

Avec : Annaëlle, Catherine, Evelyne, Fred, Marie, Mélusine et Sidonie

Des femmes photographes racontent leurs aventures, leurs rencontres ou leurs souvenirs. Parfois, elles en imaginent d'autres. Des histoires émouvantes, étranges ou encore humoristiques. Des histoires sur la photographie : un art souvent sur le fil du hasard et qui cherche à attraper les étoiles filantes ...



CONCOURS DE BELOTE



ARTONGES



REPAS À THÈME

ARTONGES



Repas « tête de veau »

FONTENELLE EN BRIE



Repas
« cassoulet maison »
mitonné par
Dominique L.



Trianon
confectionné par
Christophe D.

ARTONGES



Soirée
« coq au vin »



ARTONGES



Soirée
« buffet campagnard »

ARTONGES



Soirée « boudin » fait maison
par Monsieur le Maire délégué,
Ghislain DADOU.

MARCHAIS EN BRIE



Soirée « choucroute »

BORNE MÉMORIELLE



Borne mémorielle de la guerre de 1814 inaugurée le 23 mai 2023.



NOËL

FONTENELLE EN BRIE



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL



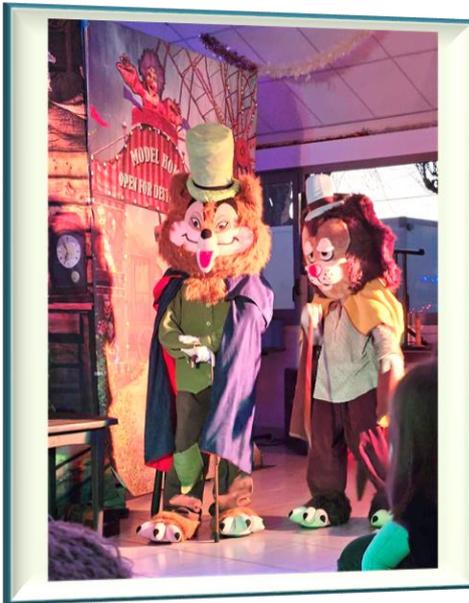
Au hameau de
Coucermont, le
Père-Noël est
venu se poser.

MARCHAIS EN BRIE



SPECTACLE DE NOËL

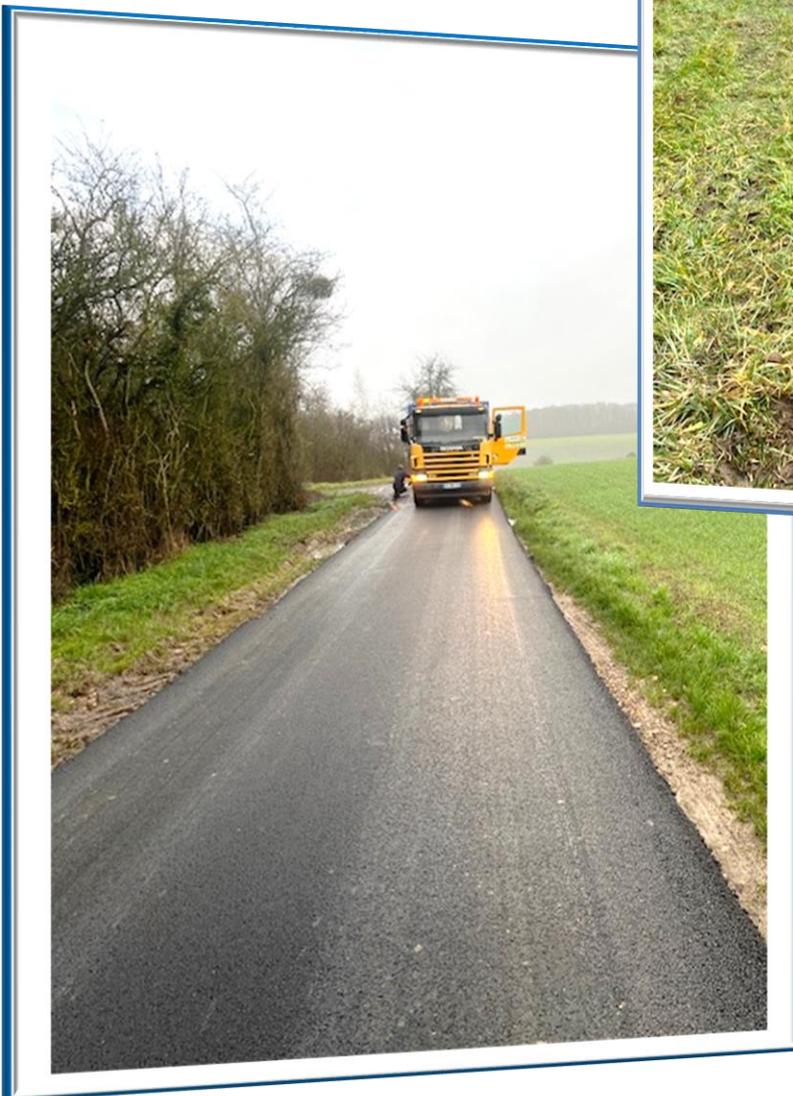
PINOCCHIO





ARTONGES

Réfection de la
voirie « rue de
Corrobert »



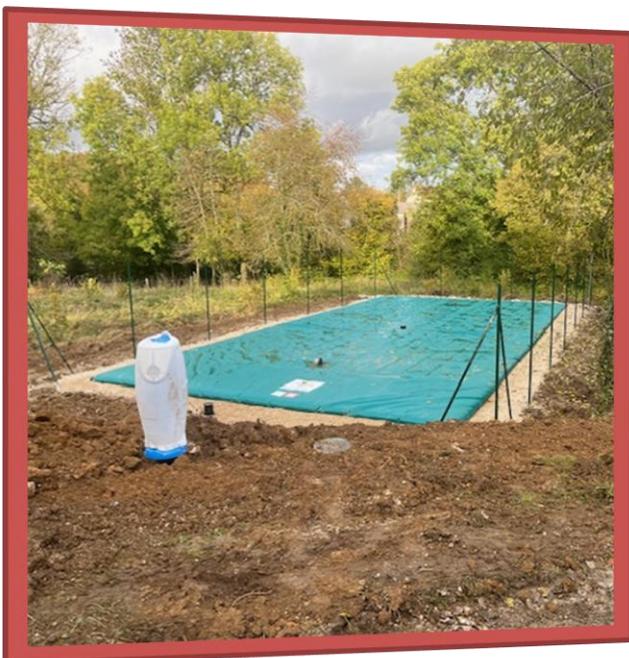
ARTONGES

Réfection de la
voirie « Place de
la Mairie »



LA CELLE SOUS MONTMIRAIL

Réalisation d'une bâche incendie de
120 m³ au hameau de Coucermont



TFBCO

(Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois)



Mme Fatou MANO, ex-Sous-Préfète de CHATEAU-THIERRY (2^{ème} à droite de la photo) a organisé les réunions avec les institutions afin de permettre la remise en état du réseau ferroviaire d'ARTONGES à MEZY-MOULINS.



Alain MOROY, Etienne DHUICQ, Christine PERARDEL-GUICHARD, Fatou MANO et Yves COQUEL (Président de l'association T.F.B.C.O.)

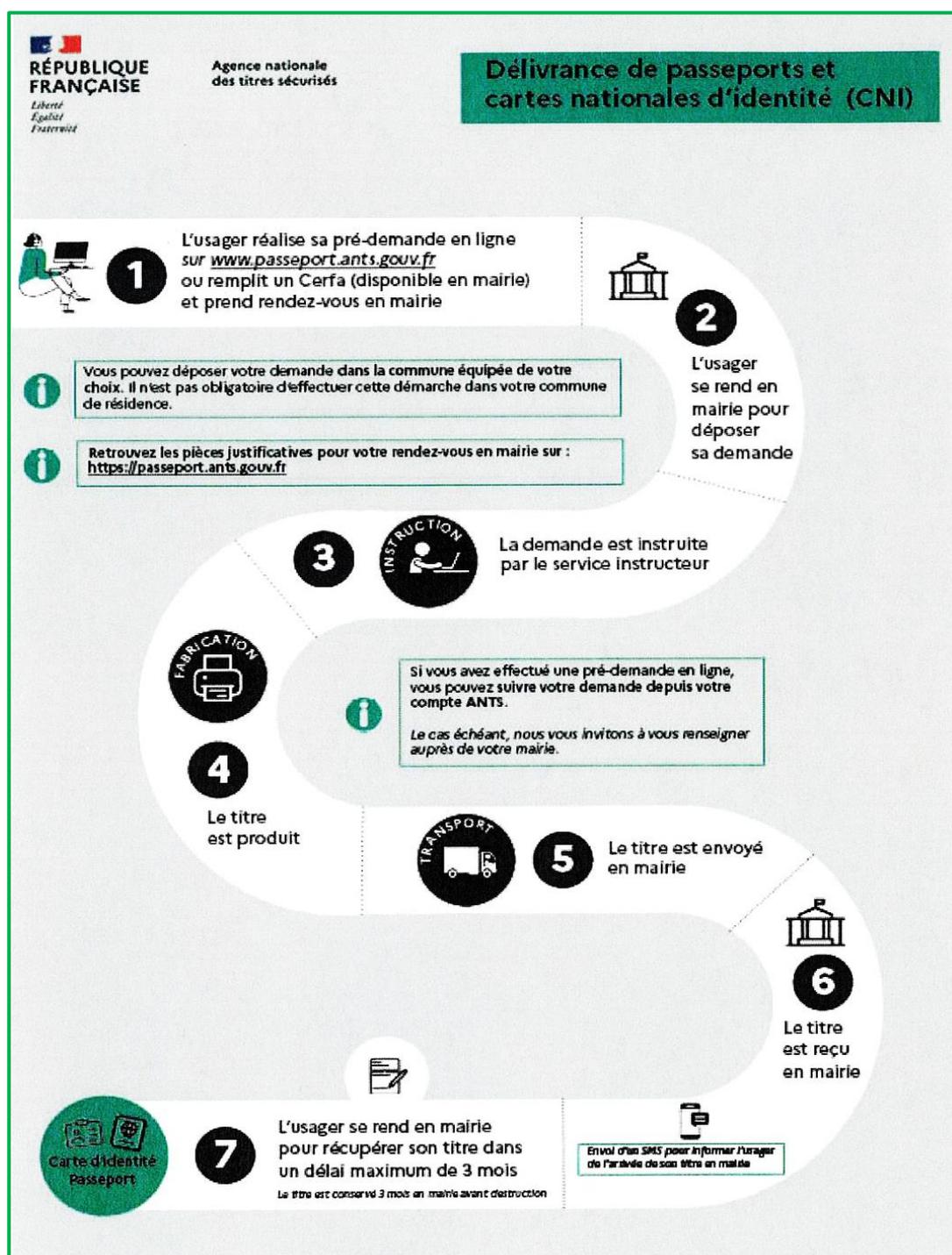
La saison longue de quatre mois, s'est achevée dimanche 1^{er} octobre 2023 avec la visite de Mme Fatou MANO, ex-Sous-Préfète de CHÂTEAU-THIERRY, accompagnée de M. Etienne DHUICQ, Maire de MONTMIRAIL et Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (C.C.B.C.) et M. Alain MOROY, Maire de DHUYS ET MORIN EN BRIE.

« Pour cette saison 2023, le PICASSO a circulé 19 dimanches et a effectué 10 privatizations. Ce qui représente un total de 44 circulations pour 1584 passagers auquel il faut rajouter 204 visiteurs du musée hors balade ferroviaire, soit un total de 1788 personnes. »

CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Depuis avril 2023, nous sommes équipés d'un dispositif de recueil afin de réaliser les cartes nationales d'identité et les passeports.

Et ce, grâce à Mme Fatou MANO, notre ex-Sous-Préfète de Château-Thierry, qui a fait le nécessaire pour nous le mettre à disposition. Nous la remercions pour son dévouement en notre mairie rurale.



INFOS UTILES



CONTAINERS PUCÉS

En cas de déménagement ou d'emménagement, le container des ordures ménagères, affecté à l'habitation, doit y rester. En effet, celui-ci est référencé auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), laquelle devra donc procéder au changement des coordonnées et si besoin de la poubelle, en fonction du nombre de membres du foyer.

N'hésitez pas à vous tourner vers vos Mairies déléguées pour de plus amples renseignements et aussi vous aider dans les démarches.



Si vous êtes à la recherche d'une assistante maternelle, n'hésitez pas à contacter :

Mme DROUIN Jacqueline – 3 Les Tropins à FONTENELLE EN BRIE au 03 23 69 78 61

Mme PIRES Morgane – 22 rue des Trembles – Le Tremblay à MARCHAIS EN BRIE au 06 25 54 59 05

ALSH - MARCHAIS EN BRIE

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Eddy BOUNY : 07 62 35 15 89 – eddybouny@carct.fr

Ou bien au 03 23 69 13 41 – alsh.marchais@carct.fr

Sur le site de la C.A.R.C.T. : www.carct.fr rubrique « espace famille »

PÉRIODE D'OUVERTURE :

Petites vacances (sauf Noël) et grandes vacances (sauf août)

ACCUEIL ET DÉPARTS ÉCHELONNÉS :

De 8h00 à 9h00 et de 17h15 à 18h00



**Mercredis Récréatifs
Marchais en Brie**

Sandra et Vincent accueillent les enfants dès l'entrée en maternelle et jusqu'à 12 ans de 8 h 00 à 18 h 00

Pour S'inscrire le matin, l'après-midi ou en journée, c'est facile

Contactez Mme Presson : sepr-condeenbrie@wanadoo.fr

Au programme :

- Activités manuelles
- Jeux
- Chants
- Contes
- Rires

Tarifs	
Formules d'inscriptions	Tarifs par enfants
Matinée	2,60 €
Temps méridien	1 €
Après-midi	3,60 €
Journée	7 €

Tarif extérieur	
Formules d'inscriptions	Tarifs par enfants
Matinée	4 €
Temps méridien	2 €
Après-midi	6 €
Journée	10 €

Le Relais Petite Enfance

vous propose des **ateliers d'éveil**

GRATUITS

ASSISTANTS MATERNELS

PARENTS

GARDES D'ENFANTS A DOMICILE

Retrouvez tous les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois, Aurélie, animatrice des ateliers d'éveil, de 10h00 à 12h00 dans la salle communale de Marchais en Brie.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts aux parents, assistants maternels et gardes d'enfants à domicile.

Contact :
06.43.23.81.72
rpe.courtemont@carct.fr

Pôle de proximité :
3 rue de la mairie 02850 Courtemont-Varennes

Siège social :
2 avenue Ernest Couvrecelle 02400 Etampes sur marnes
Tél : 03.23.69.75.41 Fax : 03.23.69.75.42

Besoin d'une aide ?  LPBO
N'hésitez plus, contactez LPBO !



LPBO

47, GRANDE RUE | 02400 | CHÂTEAU-THIERRY

03 23 69 17 27

contact@lpbo.fr

Ouverture du lundi au vendredi :

8h30 > 12h00 | 13h00 > 17h30

FERMETURE les mardis matins et jeudis matins

ANTENNE AU 1 RUE DE CHAURY | 02330 | CONDE-EN-BRIE

03 23 82 83 17

Ouverture les lundis et vendredis :

9h00 > 12h00 | 14h00 > 17h00
et les jeudis après-midi : 14h00 > 17h00

PERMANENCES

Tous les mardis à la mairie annexe de Fère-en-Tardenois 14h00 > 16h00

Tous les jeudis matins à la c4 à Charly-sur-Marne 10h00 > 12h00

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



> PARTICULIERS & PROFESSIONNELS
Mise à disposition de personnel

Particuliers*

TARIF 20.00 € TTC / heure

Professionnels

TARIF 22.00 € TTC / heure

- Petits travaux de jardinage
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Déménagement / Manutention
- Bricolage
- Soins et promenades d'animaux de compagnie
- Travaux second oeuvre (peinture / carrelage / maçonnerie)
- Entretien de locaux
- TP gros oeuvre / manoeuvre
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires de la résidence principale et secondaire
- Préparation de repas à domicile / livraison de courses

*Pour les activités agréées de SAP : Entretien de la maison et travaux ménagers, petits travaux, garde d'enfant de + de 3 ans, préparation des repas à domicile, livraison de courses à domicile, soins et promenades d'animaux de compagnie, gardiennage.

NOUVEAU !

Ce nouveau service de l'URSSAF vous permet de bénéficier immédiatement du crédit d'impôt : plus d'avance de trésorerie à faire !



En savoir plus sur :
www.particulier.urssaf.fr

Quelques souhaits et règles pour le bien vivre ensemble dans notre commune

- Le respect des uns et des autres
- Tolérons nos différences car nous sommes tous habitants de la même commune
- Respectons le charme et la tranquillité de nos villages
- Celui qui salit ou dégrade a le devoir de réparer
- Les résidents ont le devoir de nettoyer les abords de leur propriété
- Le déneigement, nettoyage et désherbage des fossés, élagage des haies et des arbres, etc.
- Merci de bien vouloir rentrer vos containers ordures ménagères après les levées. Ceux-ci n'étant pas réellement des objets de décoration. Merci par avance.

Quelques informations et petits rappels

ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 19 AVRIL 2016 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

(PROPRIÉTÉS PRIVÉES)

Article 20 : « Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que » :

Du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures uniquement

Article 22 : « Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive »

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous arrivez dans la commune, présentez-vous en mairie, nous serons très heureux de vous accueillir et de vous renseigner sur la commune et les services offerts.

ABOIEMENTS

En France, la loi dispose que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

La divagation des chiens est interdite, en plus du risque pour les humains, il y a un risque certain pour l'animal.

En conséquence, le Maire compte sur le civisme de chacun de vous pour que qu'il ne soit pas amené à exercer ses pouvoirs de police.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons du village, qui viennent d'avoir 16 ans doivent se faire recenser en Mairie. Une attestation de recensement leur sera remise. Ils doivent présenter le livret de famille de leurs parents, leur carte d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile.

Ce recensement est obligatoire pour :

- s'inscrire au Bac,
- passer un concours de la fonction publique,
- s'inscrire au permis de conduire, etc.



FRELONS ASIATIQUES

Le département de l'Aisne assure la destruction gratuite des nids de frelons asiatiques mais uniquement par l'intermédiaire d'un référent qui, pour notre commune, est M. Philippe ESCHARD (tél. : 03 23 70 04 24 ou 06 43 81 23 70).

Les frelons asiatiques sont une calamité. Il est conseillé de disposer, dès février, des pièges car la capture d'une reine empêchera la multiplication de ces insectes. M. ESCHARD peut vous fournir tous les renseignements pour une bonne efficacité de ces pièges.

En cas de besoin, les pompiers peuvent intervenir GRATUITEMENT pour les frelons asiatiques.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Celui-ci intervient dans de nombreux litiges comme les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, troubles du voisinage, impayés, litiges de la consommation, problèmes locatifs, etc.

Coordonnées : M. Francis ALFONSI – Tél. : 07 83 70 12 38

UNION DES SECTEURS D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE (U.S.E.D.A.)

En cas de dysfonctionnement d'un point lumineux, des câbles électrique ou téléphonique qui sont à terre, avisez le Maire, qui relayera l'information au syndicat en charge de ce service.

ASSISTANTES SOCIALES

Unité territoriale d'Action Sociale (UTAS)
1 rue Robert Lecart
02400 CHÂTEAU-THIERRY
Tél. : 03 23 83 85 00

COORDONNÉES DES MAIRES ET ADJOINTS AUX MAIRES

Maire de DHUYS ET MORIN EN BRIE : Alain MOROY : 06 81 45 83 53

Maire délégué d'ARTONGES : Ghislain DADOU : 06 72 87 53 57

Maire déléguée de FONTENELLE EN BRIE : Jacqueline DROUIN : 06 30 69 74 70

Maire délégué de LA CELLE SOUS MONTMIRAIL : Maurice VALLIERE : 06 14 28 97 34

Les Adjointes aux Maires de :

- ARTONGES : François GIRARD : 06 82 03 24 40
- FONTENELLE EN BRIE : Sophie GRISOLET : 06 84 44 56 59
- LA CELLE SOUS MONTMIRAIL : Véronique DE LA HOUSSAYE : 06 83 93 13 16
- MARCHAIS EN BRIE : Denis CANOT : 06 40 58 38 15

NOS MOYENS DE COMMUNICATION...



Le site internet :

www.dhuys-et-morin-en-brie.fr

Celui-ci fait paraître systématiquement les annonces des manifestations, les informations courantes ainsi que les dernières actualités.

Le bulletin municipal distribué annuellement, dans toutes les boîtes aux lettres de la commune de Dhuy et Morin en Brie.



La page Facebook :

« Mairie de Dhuy et Morin en Brie »



Nous vous rappelons que l'application "PanneauPocket" est à télécharger sur App Store ou Google Play. Celle-ci permettra en temps réel de recevoir sur votre téléphone portable, les notifications, dès que la Mairie publiera une nouvelle information.

MAIS AUSSI : LE MAILING

Le Mailing en français signifie « publipostage ». C'est un moyen de communiquer des informations à un groupe de personnes.

Pour cela, n'hésitez pas à envoyer un mail à votre mairie (adresses en dernière page), en vous identifiant (nom, prénom et adresse) afin que l'on enregistre votre adresse mail.

AGENDA DU 1^{er} SEMESTRE 2024

JANVIER	<u>La Celle sous Montmirail</u> 21/01 : Repas de la rentrée à 12h00 à la salle des fêtes <u>Artonges</u> 27/01 : Repas « moules/frites » à 19h30 à la salle des fêtes
FÉVRIER	<u>Fontenelle en Brie</u> 11/02 : Repas « tartiflette » à 12h00 la salle des fêtes
MARS	<u>Artonges</u> 09/03 : Loto à 19h00 à la salle des fêtes 24/03 : « Repas de printemps » à 12h00 à la salle des fêtes <u>Fontenelle en Brie</u> 31/03 : Pâques à 10h00 à la Mairie <u>Marchais en Brie</u> 31/03 : Pâques à 10h00 au hameau Le Tremblay
AVRIL	<u>Artonges</u> 21/04 : Repas « tête de veau » à 12h00 à la salle des fêtes
MAI	<u>Marchais en Brie</u> 24/05 : Fête des voisins à 19h00 au hameau Le Tremblay <u>Artonges</u> 25/05 : Fête des voisins à 12h00 sur la place de la Mairie <u>Fontenelle en Brie</u> 25/05 : Fête des voisins à 19h00 à la salle des fêtes <u>La Celle sous Montmirail</u> 31/05 : Fête des voisins à 20h00 à la salle des fêtes

JUIN	<u>Fontenelle en Brie</u>
	02/06 : Brocante
	<u>La Celle sous Montmirail</u>
	21/06 : Fête de la musique (heure à définir)
	<u>Artonges</u>
	29/06 : Barbecue à 19h00 à la salle des fêtes

ATTENTION

TOUTE FESTIVITÉ SERA CONFIRMÉE PAR LA DIFFUSION
D’AFFICHES/FLYERS, SUR NOTRE SITE INTERNET, PAR MAIL, SUR FACEBOOK
et SUR PANNEAUPOCKET.



ÉLECTIONS

Les élections européennes sont planifiées pour le
dimanche 09 juin 2024.

Faites-vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou sur internet si vous ne disposez pas encore de votre carte d'électeur.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Mardi 18 h 00 à 19 h 00

ARTONGES

☎ 03.23.82.48.09 - @ : mairie-artonges@orange.fr

Jeudi 18 h 00 à 19 h 00

FONTENELLE EN BRIE

☎ 03.23.69.85.00 - @ : cne.fontenelle-en-brie@wanadoo.fr

Samedi 11 h 00 à 12 h 00

LA CELLE SOUS MONTMIRAIL

☎ 03.23.69.86.84 - @ : mairie.lacelle@orange.fr

Samedi 10 h 00 à 12 h 00

MARCHAIS EN BRIE

☎ 03.23.69.81.65 - @ : mairiedhuysetmorinenbrie@orange.fr



Que 2024 soit une année de
paix, de sérénité et de
solidarité.

Puisse celle-ci ne vous
apporter que du positif.